**FICHE AT3.3**

**DECLINER EN FAVEUR DES QUARTIERS**

**LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN ET**

**LES MESURES DU PLAN D’ACTION INTERMINISTERIEL**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Enjeu transversal :**  **Promouvoir l’égalité hommes femmes dans les quartiers** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte** | Pour l’Indre et Loire, malgré le peu de données disponibles, plusieurs constats sont faits et capitalisés par la Déléguée aux droits des femmes et à l’égalité :   * + un nombre plus important de femmes que d’hommes dans les quartiers prioritaires,   + une paupérisation des femmes particulièrement prégnante qui, mis en lien avec la monoparentalité, entraîne un nombre important d’enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté avec une incidence en milieu scolaire ;   + un retrait préoccupant des femmes du marché de l’emploi (1 femme sur 2 contre 3 hommes sur 10) ;   + une chute du taux d’activité des femmes de 5 points depuis 2009 alors même qu’il reste stable pour les femmes vivant dans les autres quartiers de l’agglomération ;   + un recul de la part des CDI davantage prégnant chez les jeunes femmes ;   + le temps partiel plus répandu pour les femmes en ZUS ; des emplois à horaires décalés plus répandus pour les femmes (avec un pic pour les – de 30 ans) ;   + une surreprésentation des familles monoparentales (95 % de femmes sont seules à la tête d’une famille) ;   + une surreprésentation des femmes dans la population à bas revenu   + des violences faites aux femmes plus prégnantes sur les quartiers avec des pressions qui peuvent être exercées par la communauté   + un fort sentiment d’insécurité (enquête DDFE à venir)   + des problèmes de la santé spécifiques |
| **Objectifs et dynamiques** | Prendre en compte les territoires de la politique de la ville dans le cadre des expérimentations et des feuilles de routes interministérielles avec le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ***à travers notamment***  ***les actions à l’égalité dans le sport, la vie associative, pour l'emploi et la création d'entreprises, les services publics, la prévention et l’action sur les violences faites aux femmes, ou encore à travers les actions favorisant la présence de la femme comme actrice de l’espace public.*** |
| **Réalisations attendues** | Cf convention interministérielle  Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d’action interministériel pour l’égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :   * + les territoires d’excellence de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (DDFE, UT DIRECCTE) ;   + la déclinaison de la "convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif » ;   + le dispositif « téléphone grand danger » ;   + Soutenir le développement de l’activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l’initiative des femmes (FGIF) ;   + S’assurer de l’accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d’information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d’information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF). |
| **Effets attendus** | Tendre vers l’égalité femmes-hommes |
| **Echelle Territoriale** | Agglomération |
| **Animateur** | Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité, les pilotes de chacun des piliers |
| **Partenaires mobilisables (dont habitants)**  **Dispositifs mobilisables** | Procureur, Etat, Conseil régional, Conseil départemental, Tour(s)plus, conseils citoyens, CIDFF, CAF…  Dispositifs : dispositifs VVV, cordées de la réussite  Emplois aidés/dispositifs d’aide à l’emploi, CUI – CAE, SIAE,  NACRE, FGIF, Contrats mixité et égalité  GUP |
| **Financements mobilisables** | Crédits de droit commun Etat : BOP 137, BOP 163 BOP 104 (ASL) FIPD, BOP 147, BOP 103, NACRE, FGIF,  Crédits de droit commun CAF, OFII, villes, CD37, CNDS, UT DIRECCTE, DDT FSE Caisse des dépôts, bailleurs sociaux…  Crédits politique de la ville: Dispositifs VVV, Cordées de la réussite, |
| **Calendrier** | toute la durée du contrat de ville |
| **indicateurs de réalisation** | * Nombre de marches exploratoires et nombre de femmes y participant * Déclinaison des mesures du plan d’action interministériel :   + nb interventions et nb d’élèves touchés par des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires situés dans les quartiers ;   + nb jeunes volontaires formés à l'égalité entre les femmes et les hommes ;   + Nb de quartiers concernés par l'expérimentation " territoires de l'excellence de l'égalité professionnelle » lien avec le CIDFF et l'ARACT(objectif = 2). * Dans la déclinaison de la convention d'objectifs de prévention de la délinquance et dans le cadre des orientations du FIPD et du Plan départemental de prévention de la délinquance :   + programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes (en lien avec le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes) |
| **Indicateurs d’effets** | * amélioration de la participation des femmes à la vie du quartier * meilleures insertion sociale et professionnelle * amélioration de la prévention et de la lutte contre les violences |
| **Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »** | * enjeu transversal en lien avec les quatre piliers du contrat de ville |